

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 1/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation:**

Wahl EPUR-S Pulver

**N° de l'article:**

150024

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange:**

Détergent pour application industrielle.  
détergent

**Utilisations identifiées pertinentes:**

**Étape du cycle de vie [LCS]**

**IS:** Utilisation sur sites industriels

**PW:** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

**SL:** Durée de vie utile

**Secteur d'utilisation [SU]**

**SU 0:** Autre

**SU 1:** Agriculture, sylviculture, pêche

**SU 4:** Fabrication de produits alimentaires

**Catégories de produits [PC]**

**PC 35:** Produit de lavage et de nettoyage

**Catégories de processus [PROC]**

**PROC 5:** Mélange dans des processus par lots

**PROC 8a:** Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

**PROC 8b:** Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

**PROC 9:** Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

**PROC 19:** Activités manuelles avec contact physique de la main

**PROC 26:** Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

**PROC 28:** Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

**Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]**

**ERC 2:** Formulation dans un mélange (mélanges)

**ERC 8a:** Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):**

**Wahl GmbH**

Schlosserstr. 5

87463 Dietmannsried

Germany

**Téléphone:** +49 (0) 8374 58093-0

**Télécopie:** +49 (0)8374 58093-99

**E-mail:** info@agrар-fachversand.com

**Site web:** www.agrar-fachversand.com

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 2/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ASiRAL Industriereiniger GmbH für Wahl GmbH, 24h: +49 (0)151 12110227, +49 (0)6321 91280 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Corr. 1</i> )	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Dam. 1</i> )	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques:**



**GHS05**  
Corrosion

**Mention d'avertissement:** Danger

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**

hydrogénosulfate de sodium

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations supplémentaires sur les dangers: -**

#### Conseils de prudence Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2



Page 3/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:**

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7681-38-1 N°CE: 231-665-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552465-36-XXXX	<b>hydrogénosulfate de sodium</b> Eye Dam. 1  <b>Danger</b> H318	30 - ≤ 50 pds %
n°CAS: 5329-14-6 N°CE: 226-218-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488633-28-XXXX	<b>acide sulfamidique</b> Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2  <b>Attention</b> H315-H319-H412	15 - ≤ 30 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion:

Ne pas provoquer de vomissements (danger d'une brûlure répété de l'œsophage). Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés:

inconnu

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 4/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Procédures d'urgence:

Assurer une aération suffisante.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière: Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. Éliminer ce produit comme déchet dangereux, selon les conditions posées par les pouvoirs publics. Informer les pouvoirs publics en cas de dégagement de quantités élevées.

#### Pour le nettoyage:

utiliser de l'eau.

#### Autres informations:

De très petites quantités peuvent être lavés avec abondamment d'eau (dilution < 0,1%).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante par renouvellement d'air ou aspiration. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 5/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Travailler avec aspiration s'il faut transvaser le produit. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. Mesures supplémentaires de protection respiratoire Filtre à particule très efficace (HEPA)

### Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage:

Éviter l'encrassement du récipient (utiliser le couvercle original). Conserver à l'écart des sources de chaleur, stocker au frais et protégé du soleil. Ne jamais rendre les quantités prélevées au bidon! Ne pas stocker sous le point de solidification. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### matériaux d'emballage:

Non appropriés: les récipients en métaux.

### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine et avec le couvercle original. Stocker dans un endroit bien ventilé apte au stockage des substances chimiques.

### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker avec des solutions alcalines - en cas de contact, un échauffement spontané est possible.

### Classe de stockage: 8B - Substances corrosives non combustibles

### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Mesures hygiéniques: Tenir à l'écart des aliments, boissons et fourrage. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Recommandation:

Détergent pour application industrielle.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	70,5 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	17,4 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	10 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② par voie orale, à long terme, systémique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 6/12

## Wahl EPUR-S Pulver

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	20 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	12 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	20 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	12 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, local

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
hydrogénosulfate de sodium n°CAS: 7681-38-1	11,09 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
hydrogénosulfate de sodium n°CAS: 7681-38-1	1,109 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
hydrogénosulfate de sodium n°CAS: 7681-38-1	800 mg/l	① PNEC Station d'épuration
hydrogénosulfate de sodium n°CAS: 7681-38-1	40,2 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
hydrogénosulfate de sodium n°CAS: 7681-38-1	4,02 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
hydrogénosulfate de sodium n°CAS: 7681-38-1	1,54 mg/kg	① PNEC terre
hydrogénosulfate de sodium n°CAS: 7681-38-1	17,66 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	1,8 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	0,18 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	20 mg/l	① PNEC Station d'épuration
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	8,36 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	0,84 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	5 mg/kg	① PNEC terre
acide sulfamidique n°CAS: 5329-14-6	0,48 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	11,09 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	1 109 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	800 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	40,2 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	4,02 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	1,54 mg/kg	① PNEC terre
Sodium sulfate n°CAS: 7757-82-6	17,66 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 7/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

inconnu

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. Temps de passage (durée d'utilisation maxi) 480 min

FKM (caoutchouc fluoré). Temps de passage (durée d'utilisation maxi) 480 min

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène). Temps de passage (durée d'utilisation maxi) 30 - 120 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Respecter le concept de protection de la peau.

##### Protection respiratoire:

Si le produit est utilisé conforme à sa destination, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Le filtre approprié est au moins: NO-P3. Appareil avec filtre à particules (EN 143)

##### Risques thermiques:

inconnu

##### Autres mesures de protection:

aucun

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Voir aussi section 13.

### 8.3. Indications diverses

n'est pas applicable

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État:** solide

**Couleur:** blanc

**Odeur:** non déterminé

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	1,6	20 °C	1% dans l'eau	
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non déterminé</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 8/12

## Wahl EPUR-S Pulver

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

aucun

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Avec une utilisation appropriée, le produit ne montre pas de réactions dangereuses. Le produit lui-même n'est pas combustible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stockage illimité dans le récipient original fermé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des lessives alcalines. Danger d'échauffement fort en cas de contact avec un alcalin.

### 10.4. Conditions à éviter

aucun

### 10.5. Matières incompatibles

Danger d'échauffement fort en cas de contact avec un alcalin.  
Le concentrat est corrosif pour les métaux. Risque élevé de corrosion.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

### Indications diverses

aucun

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium	<b>DL50 par voie orale:</b> 2 140 mg/kg (Rat) <b>LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard):</b> >2,4 mg/l (Rat)
5329-14-6	acide sulfamidique	<b>DL50 par voie orale:</b> 2 065 mg/kg (Rat) <b>DL50 dermique:</b> >2 000 mg/kg (Rat)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 9/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium	<b>LC<sub>50</sub></b> : 7960 mg/l 4 d (poisson, Tête de boule) <b>EC<sub>50</sub></b> : 1766 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
5329-14-6	acide sulfamidique	<b>LC<sub>50</sub></b> : =70,3 mg/l 4 d (poisson, Tête de boule) <b>EC<sub>50</sub></b> : 71,6 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) <b>ErC<sub>50</sub></b> : 48 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus) <b>NOEC</b> : 18 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus) <b>NOEC</b> : 19 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) <b>LOEC</b> : 34 mg/l 21 d (crustacés)

### Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium	non applicable	anorganische Substanz. nicht biakkumulierend
5329-14-6	acide sulfamidique	non applicable	Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information sur la mobilité dans le sol.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 2

Page 10/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
5329-14-6	acide sulfamidique	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

inconnu

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

le traitement des déchets doit se passer en conformité avec les règlements des pouvoirs publics.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
------------	---

\*: Soumis à une documentation.

##### Remarque:

aucun

##### Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

\*: Soumis à une documentation.

##### Remarque:

Les récipients rincés sans étiquettes peuvent être éliminés par recyclage.

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### Autres recommandations de traitement des déchets:

aucun

### 13.2. Informations complémentaires

Mesures exceptionnelles pour l'élimination ne sont pas nécessaires

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)
<b>14.1. N° UN</b>	
UN 3260	UN 3260
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	
SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient acide sulfamidique, sodium bisulphate)	CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulphamidic acid, sodium bisulphate)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 11/12

## Wahl EPUR-S Pulver

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
 8	 8	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
III	III	
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Non	Non	
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>		
<b>Dispositions particulières:</b> <b>Quantité limitée (LQ):</b> 5 kg <b>Quantités exceptées (EQ):</b> <b>Danger n° (code Kemler):</b> 80 <b>Code de classification:</b> C2 <b>code de restriction en tunnel:</b> (E) <b>Remarque:</b>	<b>Dispositions particulières:</b> <b>Quantité limitée (LQ):</b> 5 kg <b>Quantités exceptées (EQ):</b> <b>Numéro EmS:</b> F-A, S-B <b>Remarque:</b>	

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

**Autorisations:**

Une autorisation n'est pas nécessaire au présent moment.

**Limites d'utilisation:**

Uniquement approprié pour l'utilisation industrielle.

**Autres réglementations (UE):**

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque. La classification et étiquetage du produit est conforme avec la réglementation CLP (EG/1272/2008). Les composants sont, si requis, (pré)registrés selon REACH EG/1907/2008.

#### 15.1.2. Directives nationales

 **[FR] Directives nationales**

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

aucun

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 20 oct. 2020

**Date d'édition:** 28 janv. 2022

**Version:** 2

Page 12/12

## Wahl EPUR-S Pulver

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

### 15.3. Informations complémentaires

aucun

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

### 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de sécurité a été générée en utilisant les fiches de sécurité des fournisseurs de matériel et les informations données par la base de données GESTIS (<http://gestis.itrust.de>) de la DGUV (cooperative allemande des assurances contre les accidents)

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Corr. 1</i> )	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Dam. 1</i> )	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Les utilisateurs doivent être entraînés pour assurer une manipulation sûre avant le travail.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.